

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)
Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. BORDAT

OBJET DE LA DELIBERATION

Installations thermiques et aérauliques de la Ville : gestion énergétique, maintenance et rénovation du parc - Marché passé entre la Ville et la société Dalkia France - Avenant n° 6

Monsieur Dupire, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Par délibérations des 30 juin 2008 et 2 février 2009, le Conseil Municipal m'a autorisé, en matière de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation du parc des installations thermiques et aérauliques de la Ville, à signer un avenant n° 4 au marché passé entre la Ville et la société Soparec, formalisant le transfert de l'activité de celle-ci à la société Dalkia France ainsi qu'un avenant n°5 ajustant certaines dispositions.

Dans le cadre de la partie 2 " travaux " de ce dernier, un nouveau programme a été établi. Pour une bonne gestion du contrat, il apparaît nécessaire d'acter, par un nouvel avenant, la liste des travaux de la tranche ferme qui consistent notamment en :

- des interventions sur les régulations,
- des mises en sécurité gaz,
- la poursuite, par le nouveau titulaire, d'opérations engagées par la société Soparec : passage au gaz dans les groupes scolaires des Varennes, de la Colombière et dans le service des objets trouvés, rue chancelier de l'Hospital, ainsi que la rénovation provisoire de la chaufferie des vestiaires du stade Gaston Gérard.

C'est pourquoi il est proposé d'établir un avenant n° 6 au marché conclu entre la Ville et la société Dalkia France pour la gestion énergétique, la maintenance et la rénovation des installations thermiques et aérauliques de la Ville.

Il est à noter que cet avenant est sans incidence financière.

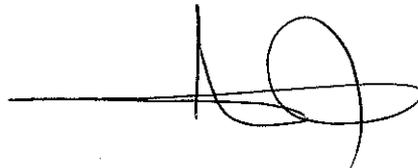
Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'établir un avenant n° 6 au marché conclu entre la Ville et la société Dalkia France pour la gestion énergétique, la maintenance et la rénovation des installations thermiques et aérauliques de la Ville, dans les conditions proposées ;

2 - m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 JUL. 2000



PUBLIÉ LE 7/07/00